

Vincent ROLLAND

Député

Conseiller Départemental de la Savoie

Monsieur Olivier GAUDEL  
Masseur kinésithérapeute  
25 chemin de Terraillat  
73200 ALBERTVILLE

Albertville, le 16 JUIL. 2018  
VR/FS/cp N° 2018/441

Cher Monsieur, *Cher Olivier,*

De nombreux professionnels médicaux, et notamment des kinésithérapeutes, m'ont alerté récemment sur les difficultés financières que peuvent rencontrer les femmes de leurs corporations lorsqu'elles doivent prendre un congé maternité.


En effet, ce congé qui induit un arrêt total de l'activité met parfois en péril la situation de leur cabinet. Des aides forfaitaires sont certes allouées pour compenser la perte de revenu mais, du fait des particularités de leurs professions, elles doivent continuer à s'acquitter de charges de gestion, parfois conséquentes. Cette dimension a d'ailleurs été comprise et prise en compte récemment pour les femmes médecins libérales qui perçoivent depuis peu un complément de rémunération lors de leurs congés maternité.

Par conséquent je tenais à vous informer que **j'ai sollicité directement Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé sur ce sujet par courrier, ainsi que par le dépôt d'une question écrite**, dont vous trouverez la copie ci-joint.

Sachez enfin que je reste à votre disposition pour évoquer ce sujet. Vous pouvez pour cela m'écrire ou contacter mon secrétariat parlementaire pour convenir d'un rendez-vous : 5 Place Ferdinand Million 73203 Albertville Cedex – 04.79.32.03.68 – [contact@vincentrolland.fr](mailto:contact@vincentrolland.fr)

Demeurant votre dévoué, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à toi*



Vincent ROLLAND



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 8771	<b>De M. Vincent Rolland ( Les Républicains - Savoie )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Solidarités et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Solidarités et santé</b>
<b>Rubrique &gt; professions de santé</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Congé maternité professions médicales et para</b>	<b>Analyse &gt; Congé maternité professions médicales et paramédicales libérales.</b>
Question publiée au JO le : 29/05/2018		

### Texte de la question

M. Vincent Rolland appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des professions médicales et paramédicales libérales et des difficultés rencontrées lors de la prise de congé maternité. Lorsque les professionnelles du secteur souhaitent prendre un congé maternité, cela induit un arrêt total de l'activité. Des aides forfaitaires sont allouées pour compenser la perte de revenu. Néanmoins, du fait de leur profession, elles doivent continuer à s'acquitter de charges de gestion de leurs cabinets, parfois conséquentes. Cette dimension a été prise en compte récemment pour les femmes médecins libérales. Afin de garantir la possibilité pour ces praticiennes de concilier vie professionnelle et vie de famille et pour garantir l'équité de traitement, il conviendrait d'harmoniser les conditions d'indemnisation, quel que soit le mode d'exercice, entre les professionnelles du secteur. Par conséquent, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur le sujet et les mesures qu'il compte prendre pour y remédier.